

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 16 juillet 2026

Arrêté n° 2026.07.16-55 portant désignation du Président et des membres représentant la collectivité u Comité Social Territorial (CST)

Le Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V du livre II,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2022 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et 5 suppléants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner de nouveaux membres représentant la collectivité à la suite des élections municipales du 15 mars 2026,

ARRÊTÉ**Article 1^{er} : .**

Sont désignés en qualité de membres du comité social territorial représentant la collectivité, les élus suivants :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Pascal MARTIN	Nicole DESMOTTES
Corentin GOETHALS	Dimitri RENAULT
Jacques SALLARD	Alexandre POREE
Maryse DUVAUX	Martine ROBBES
Pascale KINIC	Isabelle SCHATNER

Article 2 : .

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes désignées.

Article 3 : .

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260720-55-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté municipal du 16 juillet 2026

